

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 2 mai 2024

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 4 avril 2024 ;
- ☞ **de créer** un emploi non permanent d'agent de service polyvalent relevant du grade d'adjoint technique suite à un accroissement saisonnier d'activité au service technique. L'agent contractuel recruté assurera ses fonctions à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h/35h et pour une période d'un mois, allant du 13 mai 2024 au 12 juin 2024 inclus ;
- ☞ **de créer** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'ATSEM, suite à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire. L'agent contractuel recruté assurera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 h/35 h et pour une période allant du 2 septembre 2024 au 18 juillet 2025 inclus ;
- ☞ **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet à raison de 17 heures/35 heures, relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique à compter du 26 août 2024 et pour une durée déterminée de 3 mois, soit jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- ☞ **d'acquérir** la parcelle cadastrée section 57 numéro 42 d'une superficie de 6,99 ares, appartenant en indivision simple à madame Virginie SIMON et messieurs Jean-Marie GRUNENWALD et Philippe LOEWERT, pour un montant de 800 euros ;
- ☞ **de dénommer** la nouvelle voie créée dans l'ensemble immobilier construit par Clever'hom « impasse du Col Amic » ;
- ☞ **d'accorder** une subvention complémentaire d'un montant de 500 € à l'association du foyer paroissial Ste Colombe pour participer à la mise en conformité réglementaire du foyer paroissial ;
- ☞ **d'approuver** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 3 mai 2024

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr, après son approbation.